

## **Commission nationale pour la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques (dite CNEA)**

### **Recommandation concernant l'euthanasie des rongeurs nouveaux-nés** *(approuvée lors de la séance du 19 octobre 2022)*

Pour l'euthanasie des rongeurs nouveaux-nés de moins de 7 jours à des fins de prélèvements et pour lesquels, dans l'état actuel des connaissances, aucune autre méthode n'est possible, la méthode préconisée par la CNEA est la décapitation.

Cette méthode doit être réalisée en garantissant que :

1. Les membres du personnel qui l'effectuent ont reçu une formation sur l'utilisation appropriée du matériel, qui devra être mentionnée sur leur livret de compétences.
2. Le matériel utilisé soit adéquat : les lames utilisées doivent être affûtées, entretenues et nettoyées après chaque usage afin d'éviter la présence d'indices olfactifs

Pour la CNEA, son Président

Pr. Patrick VERWAERDE